

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 MAI 2013**

Délibération
n° 2013.05.117

**Délégation de service
public de gestion du
centre équestre La
Tourette : avenant n°1
pour
dédommagement
en raison de travaux
de réfection des
toitures**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 mai 2013**

Secrétaire de séance : Michel BRONCY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, Michel BONNEFOND, Patrick BOUTON, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à Jean-Pierre GRAND, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Yves BRION à Françoise COUTANT, Madeleine LABIE à Gérard DESAPHY, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Rachid RAHMANI à Djillali MERIOUA, Frédéric SARDIN à Véronique MAUSSET, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Philippe RICHARD par Michel BONNEFOND, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Didier LOUIS, Jean-François DAURE, François ELIE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Martine RIVOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2013

**DELIBERATION
N° 2013.05.117**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS
SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DU CENTRE EQUESTRE LA TOURETTE :
AVENANT N°1 POUR DEDOMMAGEMENT EN RAISON DE TRAVAUX DE REFECTION DES
TOITURES**

Par délibération n°158 du 5 juillet 2012, le conseil communautaire a approuvé le choix de l'association l'Etrier Charentais comme délégataire du service public pour la gestion et l'exploitation du Centre équestre de La Tourette. Le contrat a pris effet le 1^{er} septembre 2012 pour une durée de huit ans, soit jusqu' au 31 août 2020.

Des travaux, s'inscrivant dans l'optique d'une réhabilitation des couvertures du centre équestre, sont à réaliser cette année.

La première phase du projet, en 2012, a concerné uniquement le grand manège pour remplacer la couverture existante par une nouvelle, en plaques fibre-ciment ondulées.

Les autres parties du bâtiment (écuries, club-house), couvertes de plaques amiantées non armées vieillissantes, correspondent à la seconde phase des travaux de remplacement

Les coûts des travaux prévus au budget principal s'élève à **150 000 € HT**

Les services techniques du GrandAngoulême ont proposé deux ou trois phases pour la réalisation des travaux afin d'éviter une gêne totale du fonctionnement et de l'activité du centre équestre.

Dans le cadre de cette proposition, l'Etrier Charentais nous a informé de la nécessité de déménager la totalité des chevaux et des poneys, ainsi que leurs services administratifs pour la réalisation de ces travaux.

A leur demande, cette opération ne pourrait intervenir qu'à partir du 15 juillet du fait de leur programme de manifestation et avec une reprise de leurs activités au plus tard le 18 août 2013.

Ces contraintes seront imposées dans le document de consultation des entreprises avec des pénalités de retard dissuasives.

L'association délégataire demande donc un dédommagement pour la gêne occasionnée dans l'exercice de sa mission de gestion du Centre équestre.

La demande Président de l'association délégataire pour un dédommagement à hauteur de 1 500 € par semaine en raison des travaux de toiture des écuries du centre équestre de la Tourette en période estivale a été présentée lors de la commission des équipements structurants du 5 mars 2013.

Après échanges la commission a convenu que l'association devait préciser le détail à sa charge, des coûts de fonctionnement supplémentaires afférents à ces travaux pour envisager un versement financier compensatoire. Seules, des factures attesteront les surcoûts et autoriseront le dédommagement.

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 23 avril 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances / programmation du 14 mai 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du centre équestre la Tourette, ayant pour objet le versement d'un dédommagement de 1°500 € par semaine à l'association l'Etrier charentais délégataire, soit un montant maximum de 7 500 € pour les 5 semaines de travaux prévus pour la réfection des toitures du centre équestre.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à intervenir.

D'IMPUTER les crédits nécessaires au budget supplémentaire 2013 – budget principal – chapitre 65.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 mai 2013	<u>Affiché le :</u> 29 mai 2013